
Principe de fonctionnement d'une installation autonome

Modifié le 03/12/24

Le type de dispositif à mettre en place dépend pour l'essentiel de la nature du sol de la parcelle ainsi que de la configuration (pente) et de la surface libre autour de l'habitation.

Il existe de multiples dispositifs « rustiques » (filtre à sable vertical non drainé ou drainé, tranchées d'infiltration terre d'infiltration, ...) répondant parfaitement aux normes en vigueur. Dans certains cas très contraints, notamment en terme de place, il peut être nécessaire de mettre en place des dispositifs compacts souvent brevetés mais qui doivent être agréés par le ministère de l'environnement.

Une installation d'assainissement non collectif se décompose en cinq parties distinctes :

1. **la ventilation**

Elle permet l'évacuation des gaz de fermentation de la fosse toutes eaux. L'entrée d'air s'effectue à partir des canalisations de collecte des eaux usées (ventilation primaire) ; la sortie d'air s'effectue par une conduite connectée en aval des équipements de prétraitement (ventilation secondaire).

2. **la collecte**

Elle consiste à acheminer les eaux usées domestiques provenant des différents équipements de l'habitation vers le prétraitement.

3. **le pré-traitement**

Il a pour but de retenir les matières solides et les déchets flottants. Il est généralement composé d'une fosse toutes eaux pour les eaux de salle de bain et de toilettes, et d'un bac dégraisseur pour les eaux de cuisine.

4. **le traitement**

L'effluent est dispersé afin que l'épuration s'effectue dans le sol ou dans un sol reconstitué par des matériaux rapportés. Là, au cours de l'infiltration, les micro-organismes du sol dégradent la pollution apportée.

5. **l'évacuation**

???????Les eaux épurées sont évacuées soit par infiltration dans le sol, soit par rejet vers le milieu naturel (après autorisation).

Table des matières